

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Le travail entre les familles et l'école doit se faire dans la confiance.

L'école applique le protocole sanitaire national afin de garantir au mieux la sécurité sanitaire des élèves. Toutes les mesures prises permettent de limiter les contaminations.

L'école informe de la manière la plus claire et la plus rapide possible les parents, dans le respect de la confidentialité de chacun.

Les élèves ne peuvent être accueillis que dans le respect du protocole sanitaire national.

Les familles fournissent les masques nécessaires à leur enfant.

Les familles gardent leur enfant s'il est malade (symptômes / fièvre à 38° ou plus / positif Covid)
s'il est cas contact

si un membre du foyer est cas contact ou positif Covid.

Les familles informent l'école (absence, symptômes, cas contact, test positif...)



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.